



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 mai 2016

DÉLIBÉRATION

N° 55 - 26.05.2016

En exercice.....26
Présents.....23
Votants.....26
Abstention.....0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET
SPORTIVES**
9. PEL

**Projet de développement des structures scolaires sur
l'Ile de Ré**

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
Le 26 mai,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : Mme Isabelle Masion-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAÎTRE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle RONTÉ (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Léon GENDRE (donne pouvoir à Mme Isabelle Masion-TIVENIN), M. Gilles DUVAL (donne pouvoir à M. Jean-Jacques BLANC).

Secrétaire de séance : Mme Béatrice TURBE.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20160526-D201655-DE
Reçu le 31/05/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 mai 2016

DÉLIBÉRATION

N° 55 - 26.05.2016

En exercice.....26
Présents.....23
Votants.....26
Abstention.....0

AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET SPORTIVES 9. PEL

Projet de développement des structures scolaires sur l'Île de Ré

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 3,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, et notamment le 3^{ème} alinéa de son article 5.3 relatif aux actions en faveur du secteur de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence dans le cadre du Projet Educatif Local dont la vocation est de fédérer les intentions éducatives des partenaires en faveur des 0-25 ans,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 17 mai 2016,

Considérant que dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2016-2017, les effectifs prévisionnels pour trois écoles maternelles et élémentaires de l'Île de Ré sont enregistrés à la baisse par l'éducation nationale (Rivedoux-Plage, Saint Marie de Ré et Saint Martin de Ré),

Considérant les échanges entre Monsieur le Président et Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Charente Maritime, relatifs notamment à la politique de réalisation de logements sociaux permettant le maintien de la vie permanente sur le territoire de l'Île de Ré,

Il convient d'entamer une réflexion relative à l'avenir de l'école sur l'Île de Ré sur le long terme, en mettant en place un groupe de travail dans le cadre du PEL (Projet Educatif Local) et du PEDT (Projet Educatif De Territoire) sachant que les partenaires habituels de ces instances y seraient associés.

L'objectif de cette démarche partenariale qui s'appuiera sur une réflexion partagée est d'anticiper l'évolution des besoins en termes d'organisation (restructuration des RPI – Regroupement Pédagogique Intercommunaux) et d'équipements éducatifs en faveur des enfants et des familles rétaises.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver la mise en place d'un groupe de travail dans le cadre du Projet Educatif Local,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer le projet de développement des structures scolaires joint en annexe de la présente délibération.**

Affichée le :
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

SR PREFECTURE

017-241700459-20160526-D201655-DE
Reçu le 31/05/2016

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES STRUCTURES SCOLAIRES EN TERRITOIRE RETHAIS

Pour assurer et conforter une école de qualité en milieu insulaire

Le projet vise à **garantir l'égalité des chances en développant un accueil scolaire et des enseignements de qualité dans le département de la Charente Maritime, en prenant en compte les particularités insulaires de l'île de Ré.**

Le présent projet entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2016. Il s'agit de contractualiser un effort en emplois dans le premier degré dans la mesure où une politique pédagogique et structurelle est mise en œuvre.

La démarche partenariale s'appuie sur une réflexion partagée par tous les acteurs impliqués (élus, services de l'Etat, enseignants, parents d'élèves, associations complémentaires de l'école).

Principes directeurs pour l'élaboration du Plan

Les principes directeurs sont guidés par des préoccupations éducatives et pédagogiques. Ils visent :

- La réorganisation structurelle et pédagogique des écoles : accompagner les écoles maternelles de proximité et regrouper les structures élémentaires.
- La promotion des regroupements pédagogiques intercommunaux avec des structures stabilisées.
- Le développement du numérique pour une généralisation au sein de la classe des nouveaux outils, modules et ressources d'apprentissage.
- La promotion des liaisons inter-degrés dans le cadre de réseaux de proximité (réseau école-collège, réseau ECLORE).
- Le lien scolaire-périscolaire (PEDT, parcours d'éducation artistique et culturelle, développement de ressources communes).

AR PREFECTURE

017-241700459-20160526-D201655-DE
Reçu le 31/05/2016

